

ARRETE N° 2020-97

Portant représentation du Maire à
l'association MJC des Renardières

Le Maire de la commune de Châtelleraut,

VU le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de l'association MJC des Renardières, de désigner un représentant de la commune de Châtelleraut en son sein,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Yasin ERGUL est désigné pour représenter le Maire de Châtelleraut au sein de l'association MJC des Renardières.

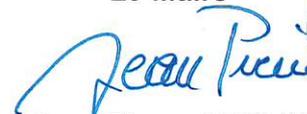
A ce titre, il est habilité à siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtelleraut, le 25 JUIN 2020

Le Maire


Jean-Pierre ABELIN

